

<https://www.snetap-fsu.fr/Campagne-2022-Promotion-de-grade-enseignant-es-PLPA-PCEA-et-CPE.html>



Hors classe, Classe exceptionnelle et Echelon spécial

# Campagne 2022 : Promotion de grade enseignant.es PLPA, PCEA et CPE

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : mercredi 6 avril 2022

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

## Pour la Hors classe (HC)

**Je suis promouvable à la HC** si j'ai au moins deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la classe normale au 31 août 2022.

**Je n'ai pas de dossier à constituer : ma demande est automatiquement étudiée.**

En complément de mon ancienneté dans la carrière,

" Si j'ai eu mon troisième RDV de carrière, ma "valeur professionnelle" correspond à l'avis rendu à son issue :

Excellent 150 points

Très satisfaisant 120 points

Satisfaisant 90 points

A consolider 60 points

" Si je n'ai pas eu ce RDV, c'est la moyenne de mes trois dernières notes administratives (2017/2018/2019) qui permet de déterminer mon barème :

Entre 19 et 20 points 150 points

Entre 17 et 18,99 points 120 points

---

## Pour la Classe exceptionnelle

**" J'exerce des fonctions d'enseignement ou d'éducation (et je n'ai jamais exercé des fonctions de direction) et je suis promouvable au titre du vivier 2**

J'ai déposé un dossier au plus tard le 11 mars 2022.

Je dois prendre connaissance de l'avis du chef d'établissement et le signer avant le 8 Avril 2022.

**Attention, il y a un contingentement des avis (1) : « Les pourcentages d'avis « excellent » et « très satisfaisant » sont limités respectivement à 30 % des candidatures »**

Ce pourcentage, pour chacun des avis, est apprécié, par corps d'une part, et par vivier d'autre part, au niveau de l'établissement.

Je peux notifier d'éventuelles observations en signant ma fiche de carrière.

**IMPORTANT** : tout changement d'avis après visa du.de la candidat.e, suite notamment à la vérification du respect des contingents, devra être impérativement justifié et expressément porté à la connaissance des agent.es concerné.es qui devront attester en avoir été dûment informé.es en signant le document corrigé.

(1) Dans la pratique pas de contingentement pour les [CPE](#)

" **J'exerce ou j'ai exercé des fonctions de direction (y compris hors statut d'emploi) et je suis promouvable au titre du vivier 1 et/ou du vivier 2**

J'ai déposé un dossier au plus tard le 11 mars 2022.

Je dois prendre connaissance de l'avis du [SRFD](#) et le signer avant le 8 Avril 2022.

**Attention, il y a un contingentement des avis : « Les pourcentages d'avis « excellent » et « très satisfaisant » sont limités respectivement à 30 % des candidatures »**

Ce pourcentage, pour chacun des avis, est apprécié, par corps d'une part, et par vivier d'autre part, au niveau régional.

Je peux notifier d'éventuelles observations en signant ma fiche de carrière.

IMPORTANT : tout changement d'avis après visa du.de la candidat.e, suite notamment à la vérification du respect des contingents, devra être impérativement justifié et expressément porté à la connaissance des agent.es concerné.es qui devront attester en avoir été dûment informé.es en signant le document corrigé.

" **Je serai au 31/08/2022 au 6ème ou au 7ème échelon de la HC, je suis promouvable au titre du vivier 3**

L'examen de ma situation n'est pas conditionné au dépôt d'un dossier de candidature mais un avis sur cette possibilité de promotion est néanmoins demandé à mon supérieur hiérarchique.

Je dois prendre connaissance de cet avis et le signer avant le 8 Avril 2022.

**Attention, pas de contingentement : tout le monde peut avoir excellent !!!**

---

## Pour l'échelon spécial

" **Je serai au 4ème échelon de la classe exceptionnelle avec au moins 3 ans d'ancienneté au 31/08/2022, je suis promouvable à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle**

L'examen de ma situation n'est pas conditionné au dépôt d'un dossier de candidature mais un avis sur cette possibilité de promotion est néanmoins demandé à mon supérieur hiérarchique ;

Je dois avoir pris connaissance de cet avis et l'avoir signé avant le 18 Mars 2022 si je n'ai jamais exercé des fonctions de direction.

Je dois prendre connaissance de cet avis et le signer avant le 8 Avril 2022 si j'ai exercé des fonctions de direction au cours de ma carrière.

## Attention, pas de contingentement : tout le monde peut avoir excellent !!!

*Post-scriptum :*

*Retrouvez les notes de service :*

- [PLPA, PCEA : Avancement de grade à la hors-classe 2022](#)
- [PLPA, PCEA : avancement classe exceptionnelle et échelon spécial 2022](#)
- [CPE : avancement à la hors-classe 2022](#)
- [CPE : avancement à la classe exceptionnelle et échelon spécial 2022](#)